



MAIRIE
DE

C A N L Y

60680

Téléphone : 03 44 83 97 72
Télécopie : 03 44 37 03 68
canly2.secretariat@orange.fr

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle René BECUWE en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames CLAVIER Thérèse, POUILLE Odile, MASSON Solène, BONTEMPS Corinne et Messieurs BONGARD Bruno, GUIBON Lionel, BOUCOURT Bruno, LARUE Christian, FORESTIER Franck, LEROUX Laurent et LEDUC Robin.

Etaient absents excusés : Mesdames CHORON Catherine et DEBORDES Marie-Anaïs, Messieurs BODELOT Fernand (pouvoir à Monsieur LARUE Christian) et LESIEZKA Yoan (pouvoir à Madame MASSON Solène).

Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

La séance a été déplacée à la salle René BECUWE afin de respecter les gestes barrières.

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 3 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et ayant reçu pouvoir.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Bruno BONGARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 – budget principal. Délibération n°20220408/01.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix (11 membres présents et 2 pouvoirs) :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : Approbation du compte administratif 2021 budget principal. Délibération n°20220408/02.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	923 794,76€
Recettes	944 284,03€

Résultat de l'exercice antérieur : 116 577,27€
Excédent de clôture : 137 066,54€

Investissement

Dépenses	892 779,99€
Recettes	388 838,83€
Report de l'exercice antérieur	: 1 926 467,24€

Excédent de clôture : 1 422 526,08€
Restes à réaliser dépenses d'investissement : 25 000,00 €
Restes à réaliser recettes d'investissement : 176 000€

Besoin de financement : 0 €

Résultat de l'exercice : 1 710 592,62€

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 12 voix (10 membres présents et 2 pouvoirs) le compte administratif du budget communal 2021.

Objet : Affectation des résultats au budget principal 2022. Délibération n°20220408/03.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix (11 membres présents et 2 pouvoirs) d'affecter les résultats du compte administratif 2021 du budget principal soit les sommes de 137 066,54€ aux crédits du compte 002 et 1 422 526,08€ aux crédits du compte 001 au budget principal 2022.

Objet : Vote du budget principal 2022. Délibération n°20220408/04.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 054 791,44€	1 054 791,44€
Section d'investissement	1 450 108,16€	2 670 409,88€
TOTAL	2 504 899,60€	3 725 201,32€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2022,
Vu le projet de budget primitif 2022

Après en avoir délibéré,

APPROUVE par 13 voix pour (11 membres présents et 2 pouvoirs) le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 054 791,44€	1 054 791,44€
Section d'investissement	1 450 108,16€	2 670 409,88€
TOTAL	2 504 899,60€	3 725 201,32€

Objet : Vote des taux d'imposition 2022. Délibération n°20220408/05.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 13 voix (11 membres présents et 2 pouvoirs) de fixer les taux communaux suivants au titre de l'année 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,84 %

Monsieur BOUCOURT précise que ces taux restent identiques à ceux votés en 2021.

Objet : Conclusion d'un emprunt dans le cadre de la requalification de la RD 26 – Phase 3.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT rappelle que par délibération du 11 juin 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation pour conclure les emprunts jusqu'à 500 000€. Il souligne que les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent souscrire des emprunts uniquement pour financer des opérations d'investissement.

Suite à la baisse des recettes, il est proposé de souscrire un emprunt pour financer partiellement l'opération de requalification de la RD 26- phase 3.

- . Ce projet est estimé à 672 986€ TTC.
- . Le montant total des subventions obtenues est de : 176 000€.
- . L'autofinancement est de : 146 986€.
- . Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 350 000€.

Monsieur BOUCOURT informe l'assemblée que Monsieur le Maire consulte actuellement les banques pour obtenir ce prêt dans les meilleures conditions.

Une proposition a été émise le 31 mars 2022.

Monsieur le Maire indique que la prochaine tranche de travaux de réfection de voirie concernera la rue de la Gare. Monsieur BONGARD souligne que la rue des Ecoles avait été évoquée. Monsieur le Maire répond que la rue de la Gare est plus endommagée.

Objet : Participation financière pour encart publicitaire dans le bulletin municipal « Canly Infos 2021/2022. Délibération n°20220408/06.

Rapporteuse : Madame Odile POUILLE

Madame POUILLE informe les membres du conseil municipal que la sociétéa souhaité figurer comme annonceur dans le bulletin municipal 2021/2022 et s'est engagée à verser la somme de 200€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix (11 membres présents

et 2 pouvoirs) accepte cette participation financière qui sera enregistrée à l'article 7082 du budget communal.

Objet : Attribution des subventions 2022 aux associations. Délibération n°20220408/07.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix (11 membres présents et 2 pouvoirs) d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- Association d'entraide des Polios et handicapés : 130€
- Association des Paralysés de France : 130€
- Comité Départemental Cancer : 360€
- Coopérative scolaire Ecole Publique : 950€
- Secours catholique ETS d'Estrées-St-Denis : 130€
- Union des anciens combattants : 300€
- L'Amicale sportive : 600€
- Ensemble partageons nos talents : 390€

Les sommes nécessaires, libres d'emploi et non grevées d'affectation spéciale seront prises sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Objet : Vote de la subvention 2022 au Dynamo Canly Longueil. Délibération n°20220408/08.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 13 voix pour (11 membres présents et 2 pouvoirs) d'attribuer la somme de 3 000€ au Dynamo Canly Longueil au titre de la subvention 2022. Cette somme, libre d'emploi et non grevée d'affectation spéciale, sera prise sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Madame POUILLE et Monsieur LEDUC souhaitent connaître le montant de la subvention allouée par la mairie de Longueil-Sainte-Marie. Madame POUILLE demande combien d'enfants de Canly fréquentent ce club. Monsieur BOUCOURT rappelle que les frais supportés par la mairie ne se limitent pas à l'attribution d'une subvention. Il rappelle que 3 700€ d'engrais ont été mandatés pour l'entretien du terrain de football. La mise à disposition d'équipements communaux entraîne des frais d'énergie, d'entretien et de personnel. Monsieur le Maire précise que le terrain de football de Longueil-Sainte-Marie est tondu par une société.

Il indique que le terrain de football de Canly est utilisé tous les jours. Il a été demandé à une équipe de plus solliciter le terrain de Longueil-Sainte-Marie.

Objet : Vote de la subvention 2022 à l'Association des Parents d'Elèves.
Délibération n°20220408/09.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Madame MASSON, membre du bureau, quitte la salle pour ne pas prendre part au vote. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour (10 membres présents et 1 pouvoir) et 2 abstentions (Madame MASSON a reçu pouvoir de Monsieur LESIEZKA) d'attribuer la somme de 1 000€ à l'Association des Parents d'Elèves au titre de la subvention 2022. Cette somme, libre d'emploi et non grevée d'affectation spéciale, sera prise sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Objet : Vote de la subvention 2022 attribuée à l'Association Canly Gym.
Délibération n°20220408/10.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Madame MASSON, membre du bureau, quitte la salle pour ne pas prendre part au vote. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 11 voix pour (10 membres présents et 1 pouvoir) et 2 abstentions (Madame MASSON ayant reçu pouvoir de Monsieur LESIEZKA) d'attribuer la somme de 1 300€ à l'Association Canly Gym au titre de la subvention 2022. Cette somme, libre d'emploi et non grevée d'affectation spéciale, sera prise sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Objet : RIFSEEP – suspension du régime indemnitaire en période de reclassement.
Délibération n°20220408/11.

Monsieur le Maire indique que la délibération n° n°20170629/03 du 29 juin 2017 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) précise les conditions de maintien ou de suspension des indemnités.

Il rappelle ces conditions « en cas de congé de maladie ordinaire, les primes suivent le sort du traitement. Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduite de moitié pendant les neuf mois suivants.

Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, maladie professionnelle et accident de travail les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée, le versement du régime indemnitaire est suspendu.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

Le versement du régime indemnitaire est suspendu pendant les périodes de congé de formation professionnelle et en cas de suspension dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Toute absence irrégulière donne lieu à l'application du service fait (article 20 de la loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations du fonctionnaire et article 87 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale) entraîne la suspension du versement du régime indemnitaire ».

Monsieur le Maire précise qu'un agent entre en période de préparation au reclassement ce jour. Il convient donc de statuer sur le maintien ou la suspension du RIFSEEP en cas de période de préparation au reclassement étant donné que ce cas de figure n'a pas été abordé dans la délibération du 29 juin 2017.

Vu les avis du comité technique des 22 février et 22 mars 2022.,

Considérant que la taille de la collectivité ne permet pas de reclasser ses agents,
Considérant que la période de préparation au reclassement nécessite l'absence de l'agent dans la collectivité ou à minima un faible taux d'activité,

Les membres du conseil municipal décident par 13 voix (11 membres présents et 2 pouvoirs) de suspendre le RIFSEEP pendant la période de préparation du reclassement

Objet : Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote est transféré à la salle communale située à côté de la mairie. Tous les électeurs ont reçu une nouvelle carte électorale.

Dimanche 10 avril 2022 – 1^{er} tour de scrutin

8H - 10H : Messieurs Franck FORESTIER, Bruno BONGARD, Yoan LESIEZKA
10H - 12H30 : Madame Solène MASSON, Messieurs Lionel GUIBON et Laurent LEROUX
12H30 - 14H30 : Madame Marie-Anaïs DEBORDES, Messieurs Lionel GUIBON et Christian LARUE
14H30 - 17H : Madame Corinne BONTEMPS, Messieurs Christian LARUE et Robin LEDUC
17H - 19H : Mesdames Thérèse CLAVIER et Corinne BONTEMPS, Monsieur Bruno BOUCOURT

Dimanche 24 avril 2022 – 2^{ème} tour de scrutin

8H - 10H : Messieurs Franck FORESTIER, Bruno BONGARD, Laurent LEROUX
10H - 12H30 : Messieurs Bruno BOUCOURT, Fernand BODELOT et Christian LARUE
12H30 - 14H30 : Messieurs Lionel GUIBON, Benjamin SAINT-OMER, Madame Odile POUILLE
14H30 - 17H : Mesdames Corinne BONTEMPS, Martine DUCAUQUY, Monsieur Robin LEDUC
17H - 19H : Mesdames Thérèse CLAVIER, Solène MASSON, Monsieur Lionel GUIBON

Informations :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la DDFIP concernant la fiabilisation des valeurs locatives pour l'optimisation des bases fiscales. Une convention va être passée entre la mairie et la Direction Départementale des Finances Publiques.
- Monsieur le Maire indique qu'une habitante de Canly a rapporté en mairie un nombre important de courriers trouvés dans sa poubelle jaune et destinés à des habitants de Canly et de Le Fayel. Les courriers ont été remis dès le lendemain à un responsable de la distribution de la Poste pour une remise auprès des habitants concernés. Une enquête interne est ouverte.
- Madame POUILLE transmet les remerciements d'une famille canlysienne pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de leur fille.
- Monsieur Olivier PACCAUD, Sénateur de l'Oise, félicite la municipalité pour l'édition du « Canly Infos 2021/2022 ».

La séance est levée à 20H20.



Le Maire
Lionel GUIBON